

18. Congrès ordinaire

26 septembre 2021

Motion 01

Coordination Nationale

Le Congrès de déi Lénk

2 3 4

1

Considérant que

6 7 8

10 11

12

13

16 17 18

21

22 23

25 26

29 30

34

33

5

9

14 15

19 20

24

27 28

31 32

35 36 37

38

- d'ici deux ans,
 - o les élections communales seront derrière nous (juin '23) ;
 - o la campagne électorale pour les législatives (octobre '23) sera sur la dernière ligne droite;
 - o les élections européennes auront lieu dans 8 mois (mai '24);
- que ce cycle d'élections est d'autant plus important qu'il n'y aura en principe plus d'élections avant 2028 et que par conséquent les rapports de force politiques institutionnels ainsi installés perdureront durant des années;
- que déi Lénk est en train de travailler en profondeur sur des conceptions écosocialistes aussi bien au niveau programmatique qu'au niveau de la formation/sensibilisation de ses membres;
- que la mobilisation et l'augmentation du nombre de nos militant.e.s est considérée comme une priorité politique pour les mois à venir ;

Invite la Coordination nationale

- de poursuivre et d'approfondir la programmatique écosocialiste en direction du 19e Congrès ordinaire à convoquer pour avril 2022;
- de développer et d'entamer dans les meilleurs délais une stratégie de mobilisation et de communication en vue
 - o du défi du cycle d'élections à venir,
 - o du renforcement des sections locales existantes et de la création de nouvelles
 - o du renforcement des liens avec les organisations de la société civile.
- de prévoir la création de groupes de travail en vue de la rédaction des programmes électoraux à venir, en tenant compte de la base des conclusions stratégiques du congrès ordinaire de 2022, et de prévoir l'adoption de ces programmes d'après les échéances suivantes:
 - o adoption du programme cadre pour les élections communales de juin 2023 par une coordination nationale élargie en automne 2022;

adoption du programme pour les élections législatives d'octobre 2023 par une coordination nationale élargie au début de l'année 2023.
adoption du programme et de la liste électorale pour les élections européennes de juin 2024 lors du congrès ordinaire de 2024.